



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E205919

VALABLE JUSQU'AU 26/06/2026

ÉDITÉ LE

19/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/06/2024

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 15/06/2024
10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EPINAL

Siret : 929 865 343 00016

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 658469

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 658469

Situation fiscale et sociale : A jour au 17/06/2025

Raison sociale : HERBE ANCEL

6 RUE DE LA SOURCE
88700 MOYEMONT

Téléphone : 0784881695

Portable : 0784881695

Site Internet :

E-mail : contact@ah2e-chauffagistes.com

Responsabilité légale :

HERBÉ ETIENNE CO-GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	27/06/2024
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	27/06/2024
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	27/03/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudière bois	27/06/2024
<input type="checkbox"/> Poêle ou insert bois	27/06/2024
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur : chauffage	27/06/2024
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	27/06/2024
<input type="checkbox"/> Ventilation mécanique	27/03/2025

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.